

### Consultation publique sur le numérique à l'école : Priartem écrit à la Ministre de l'Éducation Nationale

10 mars 2015

Priartem a fait parvenir une contribution sous forme de lettre à la Ministre car le questionnaire proposé était totalement inadapté à notre problématique (voir [la lettre de Priartem à Najat Vallaud-Belkacem](#)).

**La consultation publique sur le numérique à l'école s'inscrit dans une démarche politique visant à développer les usages numériques dans les activités pédagogiques.**

Priartem n'est pas opposée à l'introduction du numérique à l'école même si nous pensons qu'il faut entendre les voix des spécialistes qui expriment leurs inquiétudes quant aux effets, sur les développements cognitif et psychologique notamment. Nous savons que le numérique peut être introduit par liaisons filaires et donc sans émission d'ondes mais les tablettes sont faites pour fonctionner en WiFi et non à l'aide d'une connexion filaire. A l'heure où les communes voient leurs budgets baisser, **le développement du numérique à l'école passe aujourd'hui par une installation WiFi** dans un nombre de plus en plus important d'établissements scolaires. Les ondes ainsi produites contribuent à accroître le brouillard électromagnétique auquel sont confrontés de façon de plus en plus précoce les enfants.

**Alors que les signaux d'alerte s'accumulent montrant notamment la possibilité d'effets cancérigènes**, un sujet fait consensus : la vulnérabilité particulière des enfants. Leur morphologie, le fait que leur système nerveux central soit encore en formation, le fait que leur boîte crânienne soit moins protectrice, le fait que leur cerveau soit de moins grande taille que celui des adultes, tous ces éléments se traduisent par une pénétration beaucoup plus importante des rayonnements dans leur organisme. Pour réduire leur exposition, il convient tout d'abord de limiter les sources d'exposition et les temps d'exposition. **L'école doit, en ce sens, demeurer un lieu protégé.** En introduisant ce type d'outils dans les écoles maternelles et élémentaires, on favorise une exposition précoce de milliers d'enfants qui pourrait être évitée par la simple mise en place de connexions filaires.

Pour convaincre Madame la Ministre des risques que l'on fait peser sur la santé des très jeunes enfants, nous joignons [la lettre adressée par une scientifique américaine, Docteur Martha R. Herbert](#) chercheur en neuroscience et spécialiste reconnue internationalement de l'autisme demandant de revenir sur la décision d'installer le WiFi dans un établissement scolaire et la recommandation du [Comité Russe de Radioprotection qui appelle à réglementer](#) plus strictement l'utilisation du Wi-Fi dans les

écoles maternelles et les établissements d'enseignement, ainsi que l'utilisation des téléphones cellulaires par les enfants.

## **Expertise européenne : Ondes électromagnétiques et santé, les associations déposent une plainte**

11 mars 2015

**Le rapport européen du SCENIHR\* sur les effets sanitaires potentiels de l'exposition aux champs électromagnétiques vient d'être rendu public.** Avec nos amies de la fondation suédoise des électrosensibles, nous avons proposé aux autres ONG une démarche auprès de la médiatrice européenne pour dénoncer les conditions d'expertise. **Aujourd'hui 66 ONG ont décidé de se joindre à nous. Ensemble, nous dénonçons une expertise biaisée réalisée par un groupe d'experts électrosceptiques** qui, sciemment, ne tiennent pas compte des études allant dans le sens d'un risque des radiofréquences pour la santé, notamment en ce qui concerne les tumeurs cérébrales.

Fortes des récentes recommandations de la médiatrice européenne sur la nécessité d'une représentation équilibrée dans les différents groupes et d'une réduction des situations de conflits d'intérêts, **les ONG ont décidé de déposer une plainte auprès de la médiatrice et une requête auprès de la Commission.**

**Si nous ne voulons pas que les politiques de santé soient basées sur des données incomplètes et biaisées, il est en effet urgent :**

- d'annuler les conclusions du rapport actuel ;
- de mettre en place un nouveau groupe d'experts, sans liens d'intérêts avec l'industrie et représentatifs de la controverse scientifique ;
- de réaliser une nouvelle expertise indépendante, transparente et contradictoire.

Lire [l'article](#).

\* Comité scientifique de la Commission européenne sur les risques sanitaires émergents et nouveaux

## **PRIARTEM demande un droit de réponse à *Que Choisir***

20 mars 2015

Suite à l'article d'Erwan SEZNEC intitulé « *Ondes électromagnétiques – le jeu trouble des associations* » dans *Que Choisir* de janvier 2015 (que la Fédération Française des Télécoms [se fait un plaisir de diffuser largement](#)).

**Priartem reproche à cet article d'être exclusivement « à charge », émaillé d'un nombre rédhibitoire d'erreurs factuelles et de raisonnements. Il procède notamment par amalgames et insinuations, ayant pour seul but de discréditer l'ensemble du mouvement associatif qui tente de faire émerger la question des**

**risques sanitaires et environnementaux des ondes électromagnétiques.**

**Le titre est déjà particulièrement calomnieux.** Priartem ayant déjà connu dans le passé des attaques visant à la faire passer pour une secte, nous sommes particulièrement attentifs à l'usage de certains termes. Le « *jeu* » tout d'abord, **comme si nous étions là pour nous amuser à faire peur**, puisque c'est bien ce dont on nous accuse ici. Ceci est choquant pour nous tous, bénévoles qui nous battons quotidiennement pour faire reconnaître le « droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé » (art. 1 de la charte constitutionnelle de l'environnement). Mais ce titre va encore plus loin puisqu'il accole au « *jeu* » le qualificatif de « **trouble** ». **Derrière ces termes, on voit poindre des forces obscures qui poursuivraient des objectifs bien différents de ceux affichés.** Pour finir, parlons « *des associations* » : toutes celles citées dans l'article se trouvant ainsi visées par ce quasi procès en sorcellerie. La volonté de nuire est donc claire dès le titre.

En ce qui concerne la désinformation, nous joignons [une note d'analyse](#) relevant point par point les omissions, inexactitudes, raccourcis... qui émaillent cet article qui d'après *Que Choisir* reposerait sur une enquête de près de trois mois. Au vu du résultat, nous sommes en droit de nous demander si cette enquête a été menée avec la neutralité, ou au moins la distance, nécessaire à un travail journalistique sérieux. A notre connaissance, **aucun représentant de Priartem n'a été rencontré dans le cadre de cette « enquête ».**

**Il semblerait que les ondes électromagnétiques soit l'un des rares domaine dans lequel l'UFC *Que Choisir* fait preuve d'un angélisme touchant et d'une confiance aveugle dans la communication des industriels.** Ainsi, les valeurs de DAS publiées dans les tests concernant des téléphones portables ou des objets connectés n'émanent pas du laboratoire de *Que choisir* mais des données fournies par les constructeurs eux-mêmes. **Nous avons par ailleurs eu la surprise d'entendre l'auteur de l'article, Erwan Sez nec, déclarer lors d'un débat télévisuel « Mais pourquoi est-ce que les opérateurs mentiraient ? ».**

Nous remarquons également que **les ondes électromagnétiques sont encore l'un des rares (le seul) domaine où *Que Choisir* s'en prend au mouvement associatif avec une telle violence et sans la moindre nuance. Nous nous interrogeons sur la finalité de cette attaque en règle.**

Un courrier en réponse, rédigé par le Directeur du magazine *Que Choisir*, suggère une piste « Pourrions-nous continuer à conseiller des téléphones et des tablettes, si des doutes grandissaient réellement quant à leur innocuité ? ». Il serait fort regrettable que la volonté de conseiller les lecteurs/consommateurs d'objets connectés constitue un frein à la prise en compte de « doutes » qui, contrairement à ce qui est allégué dans l'article litigieux, grandissent comme le montre notre note d'analyse.

Cet article (et sa suite) fait porter à *Que Choisir* une responsabilité extrêmement importante. En effet, de par la réputation d'indépendance et de sérieux capitalisée, *Que Choisir* est un prescripteur d'opinion vis-à-vis des pouvoirs publics, des médias, des lecteurs et plus généralement des consommateurs.

***Que Choisir* accrédite dans les esprits l'idée qu'il n'y aurait aucun danger à utiliser les appareils conseillés. Cette position est extrêmement grave car, en se basant sur une analyse biaisée, elle encourage de fait un usage sans précaution et contraire aux recommandations circonstanciées des instances sanitaires**

**nationales.** *Que Choisir* induit en outre une déresponsabilisation des consommateurs vis-à-vis de leur usage, y compris celui des plus jeunes et des parents vis-à-vis de celui de leurs enfants.

Lire la "[Lettre à Monsieur Bazot, président et directeur de la publication Que Choisir](#)"

## **EHS : La lettre d'information du Collectif des Electrosensibles de France**

22 mars 2015

A lire sur : [www.priartem.fr/EHS-Lettre-d-information-Mars.html](http://www.priartem.fr/EHS-Lettre-d-information-Mars.html)

### **KIT PRIARTEM**

Les différentes fiches du Kit Priartem (voir sommaire en pièce jointe) sont disponibles pour les adhérents sur demande à l'adresse courriel : [contact@priartem.fr](mailto:contact@priartem.fr)

PRIARTÉM - Association Loi de 1901  
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris  
Tél : 01 42 47 81 54 - Fax : 01 42 47 01 65